

**AVIS** DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 27 SEPTEMBRE 2019  
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine\*

## Projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Phase 2 A19-SC-12

Localisation :	275, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal Inscrit au répertoire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial
Reconnaissance provinciale :	Fait partie du site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	L'Hôtel-de-Ville-de-Montréal est désigné « Lieu historique national du Canada »

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande du Service de la gestion et de la planification immobilière, considérant l'article 12.1 paragraphe 9 du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

### **HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION<sup>1</sup>**

L'hôtel de ville de Montréal est un véritable symbole de l'administration civile à l'échelle nationale puisqu'il s'agit du premier hôtel de ville monumental au Canada. Le secteur dans lequel il s'inscrit constitue le centre administratif municipal et judiciaire de Montréal. Il occupe un vaste site entre la rue Notre-Dame et le Champ-de-Mars, en face du château Ramezay, à proximité de la place Jacques-Cartier et du palais de justice. Son emplacement au sommet de la rue Notre-Dame, un « dos-d'âne » naturel, en fait un point de repère et d'orientation majeur au cœur de la ville. La façade arrière de l'édifice, incluant la terrasse de l'allonge, surplombe le Champ-de-Mars. L'édifice comprend deux sous-sols, un rez-de-chaussée (donnant sur la place Vauquelin), trois niveaux et un étage de combles surmonté par de hauts toits brisés et par un campanile.

Les travaux de construction de l'hôtel de ville commencent en 1872 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault. Un incendie survenu en mars 1922 oblige la Ville à reconstruire l'édifice. On confie le projet aux architectes de la Ville, Louis Parant et ensuite à L. J. D. Lafrenière. Le chantier débute en 1923. Seuls les murs extérieurs sont conservés, un étage de pierre est ajouté, les toits brisés sont modifiés et un campanile remplace le sommet du pavillon central. L'inauguration de l'immeuble reconstruit a lieu en 1926. Quelques années plus tard, soit en 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le Champ-de-Mars. L'architecte Siméon Brais est responsable des travaux qui se terminent en 1934. Une restauration importante du bâtiment a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, notamment celle d'éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. Les

<sup>1</sup> Contenu tiré majoritairement de : Ville de Montréal, *Évaluation du patrimoine urbain. Arrondissement de Ville-Marie*, 2005, p. 70. / Ville de Montréal, Site internet des propriétés municipales d'intérêt patrimonial, fiche du bâtiment Hôtel de Ville. 2005-2019.

\*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

fenêtres d'origine des deux derniers étages sont remplacées dans les années 1990. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation font l'objet de travaux de restauration de 2008 à 2010.



Localisation de l'hôtel de ville de Montréal (gauche) / Hôtel de ville de Montréal (droite). Source : Google Maps, 2019

---

## DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE

### Historique du dossier

En janvier 2019, le CPM avait été consulté à la demande de la Division du patrimoine sur la phase 1 du projet de réfection de l'hôtel de ville, qui concernant les travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment (incluant la restauration et le remplacement de fenêtres), l'imperméabilisation des fondations et le dégarnissage des espaces intérieurs. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED. Les principes d'aménagement guidant les travaux visent entre autres à faciliter l'accueil des citoyens, restaurer plusieurs composantes d'origine (dont les fenêtres et les boiseries), simplifier les circulations et augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment. Le CPM a émis un avis (A19-SC-02) daté du 8 février 2019.

Le 24 mai 2019, le CPM a été consulté pour la phase 2 du projet de restauration et de mise aux normes, concernant les interventions suivantes :

- Interventions majeures sur les plans d'aménagement intérieurs ;
- Agrandissement sur le toit-terrasse de l'allonge ;
- Ouverture dans le hall d'honneur ;
- Aménagement du hall au rez-de-chaussée ;
- Boiseries et vitrages intérieurs à modifier et restaurer ;
- Intégration du système de chauffage sur les étages patrimoniaux ;
- Simplification des plafonds des étages patrimoniaux ;
- Création d'un porche au sous-sol 1 ;

- Modification du tunnel et de l'édicule au sous-sol 2 ;
- Restauration des marquises Vauquelin et Gosford telles quelles.

Il a émis à ce sujet un avis préliminaire (A19-SC-10, 20 juin 2019).

### **Description du projet**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu lors de sa séance du 30 août 2019 les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service de l'urbanisme et de la mobilité et les représentants de la firme externe mandatée. La phase 2 du projet a été retravaillée suivant l'avis du CPM et la nouvelle version lui est présentée pour avis.

Notons que, depuis la dernière présentation du projet, l'agrandissement prévu sur la terrasse arrière a été revu à la baisse, en accord avec la recommandation précédente du CPM de maintenir cet espace ouvert. Une nouvelle proposition a été introduite à ce stade-ci du projet : le morcellement et le déplacement des comptoirs de marbres du rez-de-chaussée, ainsi que le déplacement de la boîte de perception des taxes, deux éléments datant de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923. Ces interventions sont présentées comme nécessaires pour agrandir la perception de l'espace public et pour l'aménagement d'un espace d'exposition, d'un espace café et une salle familiale au rez-de-chaussée. Il est proposé de remodeler et de modifier les comptoirs afin de leur donner de nouvelles fonctions : ainsi, une partie serait utilisée dans la salle de café, une autre comme comptoir d'accueil du service du greffe, etc.

---

### **ENJEUX**

Le CPM remercie les représentants pour leur présentation claire, détaillée et bien argumentée. Il formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur les aspects du projet qui lui ont été présentés.

#### **Nouveau volume sur la terrasse**

Le CPM voit d'un bon œil le retrait de la tente actuellement présente et apprécie la réduction du volume de l'agrandissement proposé sur la terrasse par rapport à la dernière présentation. Il souligne en particulier la légèreté de l'agrandissement proposé, dont la composition donne l'image d'un volume qu'on pose sur la terrasse, qui s'intègre bien à la matérialité et au volume de l'hôtel de ville. Cette proposition constitue selon lui une amélioration par rapport à l'existant, mais également par rapport à la version précédente qui lui a été présentée en mai dernier. Il apprécie également que cet agrandissement sur la terrasse soit accessible à tous et espère que les événements protocolaires qui s'y dérouleront sporadiquement ne nuiront pas à l'usage public de la terrasse. Enfin, il recommande de réfléchir dès maintenant à la végétation qui sera présente sur la terrasse afin que celle-ci soit arrimée aux aménagements. Il considère aussi qu'une réflexion est nécessaire quant à l'illumination de nuit qui proviendra de l'intérieur et à la grande visibilité qu'elle donnera à l'ajout par rapport à l'ensemble du bâtiment.

## **Stratégie de conservation**

Dans son avis du 24 mai 2019 (A19-SC-10), le CPM avait demandé la formulation d'une stratégie de conservation de manière à justifier clairement comment les nouvelles interventions s'arriment aux composantes patrimoniales. Bien qu'il comprenne l'explication fournie selon laquelle on revient le plus possible aux composantes d'origines (notamment pour les fenêtres), il constate que cette stratégie n'est pas celle employée pour l'ensemble des interventions prévues, dont les intérieurs. Il regrette que les interventions lui soient encore présentées à la pièce et que les choix de conservation ne soient pas appuyés.

Tel qu'il l'a mentionné dans son avis A19-SC-10, le CPM réitère la nécessité de produire une stratégie de conservation. Cet outil est essentiel pour, d'une part, asseoir les choix qui sont faits quant au remplacement ou à la conservation des éléments, et, d'autre part, pour démontrer les liens et l'impact des nouvelles interventions sur les composantes patrimoniales. Dans ses avis, le CPM recommande la réalisation de tels documents pour de nombreux bâtiments patrimoniaux ; en l'occurrence, il lui paraît essentiel que l'on fasse preuve de pratiques de conservation exemplaires pour le bâtiment le plus important de la ville. À ce sujet, il rappelle l'intention de la Ville d'être un gestionnaire et un propriétaire exemplaires de ses bâtiments patrimoniaux. Il est d'avis que l'hôtel de ville de Montréal est l'édifice tout désigné pour mettre en œuvre cette intention.

## **Éléments patrimoniaux intérieurs**

Tel que mentionné précédemment, le CPM perçoit certaines incohérences quant aux choix de conservation puisque d'un côté, on affirme vouloir enlever les ajouts subséquents, mais, de l'autre, on modifie certains éléments d'origine. Ainsi, le CPM est étonné de l'intention nouvelle de scinder les comptoirs de marbre historiques du rez-de-chaussée pour les disposer à différents endroits. Ce geste n'est pas anodin puisque ceux-ci datent de la reconstruction de l'hôtel de ville en 1923 et témoignent du courant Art déco dans la décoration intérieure de l'édifice. Plutôt que des éléments de mobilier pouvant être déplacés, il s'agit véritablement de composantes architecturales qui contribuent à l'articulation de l'espace. En les scindant et en les déplaçant, on modifie leur fonction d'origine qui était de séparer l'espace public de l'espace privé (réservé aux employés de la Ville). Le CPM comprend la volonté d'augmenter l'espace public de cet étage ; toutefois, il lui paraît que cela pourrait être fait tout en respectant les composantes patrimoniales. Le CPM insiste pour que les comptoirs de marbres soient maintenus tels quels au rez-de-chaussée et conservent leur fonction historique de démarcation d'espaces. Ceci peut s'effectuer en les intégrant aux nouvelles fonctions.

Les mêmes inquiétudes s'appliquent à la boîte de perception des taxes qui trône entre les comptoirs de marbre au rez-de-chaussée et qui témoigne de manière éloquent de l'histoire de la municipalité de Montréal. Le CPM insiste par conséquent pour que cet élément soit maintenu à son emplacement actuel et historique et ne soit pas muséifié. Il est d'avis que ces éléments patrimoniaux significatifs peuvent très bien s'intégrer à l'aménagement prévu du rez-de-chaussée.

À cet égard, le CPM souligne certains projets exemplaires de conversion où les comptoirs d'origine ont été intégrés, dont celui de l'ancienne succursale de la Banque Royale sur la rue Saint-Jacques en un café (le Crew Collective & Café). Les éléments d'origine tels les comptoirs ont tous été conservés à leur emplacement d'origine tout en conservant leur fonction de séparation des espaces publics et privés.

Enfin, concernant la volonté de remplacer le verre givré de la fenestration de certaines portes par du verre clair, le CPM se demande si le verre givré est un élément d'origine (1923). Le cas échéant, il recommande de conserver le verre givré en place, d'autant plus qu'il contribue à l'intimité des espaces de travail par rapport aux aires de circulation.

### **Édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars**

La démolition et le remplacement de l'édicule de passage piétonnier vers la station de métro Champs-de-Mars avaient été présentés au comité mixte (composé du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger) dans le cadre du projet de la place des Montréalaises. Il était prévu de démolir et de transformer l'édicule et une entrée de livraison pour l'hôtel de ville. Dans son avis préliminaire en date du 3 juillet 2019 (AC19-SC-02), le comité mixte avait émis certains commentaires à ce sujet, jugeant qu'il s'agissait d'un geste architectural fort pour un édicule de service et qu'il gagnerait à être traité plus sobrement.

Depuis la présentation du projet de la place des Montréalaises en juin dernier, la démolition et le remplacement de l'édicule ont été transférés sous la gouverne du projet de restauration et de mises aux normes de l'hôtel de ville. Dans le cadre du présent avis, il est demandé au CPM de se positionner formellement sur la démolition de l'édicule. Or, le projet de remplacement, présenté très sommairement, ne semble pas avoir changé depuis la dernière présentation. En l'absence des détails sur le projet de remplacement, d'information sur les interventions paysagères et sur l'arrimage de l'édicule avec la passerelle, le CPM ne peut se prononcer à l'heure actuelle sur la démolition de l'édicule. Il est d'avis qu'il y a trop d'inconnus pour qu'il prenne position à ce sujet. Tout en rappelant que les commentaires et recommandations qu'il avait formulés à cet égard dans l'avis du comité mixte sur le projet de la place des Montréalaises sont toujours valides, il souhaite que l'édicule existant soit documenté et que le nouvel édicule lui soit présenté de manière détaillée pour avis dans le cadre d'une réunion dédiée spécifiquement à ce projet.

---

### **AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal voit de manière très positive le projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Il émet par conséquent un avis favorable, conditionnel à la conservation in situ des comptoirs de marbre et de la boîte de perception. Il formule également les recommandations suivantes :

- Bien qu'il aurait été plus pertinent de le faire plus tôt dans le projet, il serait tout de même nécessaire de formuler une stratégie de conservation, ne serait-ce que pour permettre d'assurer un dossier documentaire complet du projet pour la postérité ;
- Advenant que le verre givré des portes soit un élément d'origine, le conserver ou le remplacer par du verre identique plutôt que du verre clair ;
- Mener une réflexion sur le mobilier et la végétation qui seront présents sur la terrasse et au sein de l'agrandissement de sorte qu'ils soient intégrés dès maintenant dans la réflexion sur le design urbain afin d'éviter qu'ils ne soient ajoutés à la fin et soient détachés de leur contexte ;
- Constatant que l'éclairage intérieur de l'agrandissement sur la terrasse (qui sera vitré) sera très visible le soir, le CPM insiste pour qu'il soit arrimé au plan lumière de l'édifice ;

- Concernant les aménagements intérieurs prévus, le CPM souhaite mettre en garde les concepteurs contre la tendance à réaliser des aménagements s’inspirant trop fortement de tendances esthétiques actuelles qui risquent ne pas être adaptés aux besoins à long terme et de mal vieillir. Il recommande de réaliser des aménagements intérieurs sensibles à la fonction et au caractère patrimonial de l’hôtel de ville en misant sur un vocabulaire qui traversera le temps.

Le CPM souhaite que le projet de démolition et de remplacement de l’édicule de la station de métro Champ-de-Mars présent à l’angle des rues Saint-Antoine et Gosford lui soit présenté pour avis. À cet effet, il recommande de :

- Présenter l’historique de l’édicule
- Documenter et réaliser un plan de l’édicule existant
- Présenter en détail la construction proposée (plans, élévations, coupes, matérialité)

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

### **Original signé**

Peter Jacobs

Le 11 octobre 2019